



Abandon usufruit au profit de ma soeur

Par **william64**, le **29/07/2015** à **16:31**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'un appartement dont notre mère est usufruitière. Ma sœur veut que ma mère abandonne son usufruit à son profit sans me demander mon consentement (éventuellement me racheter l'appartement).

Est-ce possible ? Faut-il pas mon accord ? merci pour la reponse.

Par **youris**, le **30/07/2015** à **20:40**

bonjour,

comme personne ne vous a répondu, je vous donne mon sentiment sur votre problème.

si votre mère abandonne son usufruit au profit de votre soeur, c'est une donation qui se fait par acte notarié.

mais votre soeur conservera cet usufruit jusqu'au décès de votre mère.

au décès de votre mère vous deviendrez tous les deux pleins propriétaires.

je vous conseille de prendre l'avis d'un notaire.

salutations